



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE RENNES

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu le Décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu les lignes directrices de gestion académiques ;

ARRETE

Article unique : Les secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dont les noms suivent sont, pour l'année 2024, proposés pour une inscription sur la liste d'aptitude au corps des attachés d'administration de l'état :

Liste principale :

1. Karine LE BERRE – Lycée de l'Iroise - Brest
2. Hélène PONGRACZ – CROUS
3. Olivier TOULLIC – DSDEN 22
4. Elise TREGOAT – Rectorat de Rennes
5. Virginie LE QUEMENT-BACAICOA – Collège Angèle Vannier - Maen Roch
6. Noëlle CHENOT
7. Bruno LEVEDER – Rectorat de Rennes
8. Nathalie LE MIGNON – Université de Brest
9. Anaëlle LE FEVRE – Collège Eugène Guillevic – Ploeuc-L'Hermitage
10. Audrey RAMONET – Collège Val d'Elorn - Sizun
11. Gaëlle OLLIVIER – Collège Jean Lurçat – Lanester
12. Sophie CARIOU – Université de Rennes 2

Fait à Rennes, le 12 juin 2024

Pour Le Recteur et par délégation,
La Secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines

Charlotte CIUBUCCIU
Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale

Marine LAMOTTE d'INCAMPS